

Département des Hautes Alpes

Mairie de MONTGARDIN

Arrondissement de GAP

05230

Téléphone et Fax 04 92 50 37 81

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AOÛT 2008**

Présents: BERTRAND Martine, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents :

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| DÉCISIONS | 2 |
| 1. Approbation du procès-verbal précédent. | 2 |
| 2. Modification PLU / Définition des orientations des Zones AU. PluModifications080826 | 2 |
| 3. VC 10 : réglementation de la circulation. VC 10 080826 | 2 |
| 4. ONF : Amélioration de la route forestière de la Condamine. Avant-Projet Sommaire. ONF RF Condamine 080826 | 2 |
| 5. Fourrière. Fourrière 080826 | 3 |
| INFORMATIONS | 3 |
| 6. Voirie : ralentisseurs. | 3 |
| 7. Restauration scolaire. | 3 |
| 8. Consultation entreprises funéraires. | 3 |
| 9. Enquête publique relative à la rue de la Roche : rapport du commissaire enquêteur. | 3 |

DÉCISIONS

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCEDENT.

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2008 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

2. MODIFICATION PLU / DÉFINITION DES ORIENTATIONS DES ZONES AU. PLUMODIFICATIONS080826

À la suite d'observations de la Direction Départementale de l'Équipement, il est nécessaire de modifier le PLU de la commune pour définir les orientations des zones AU.

Le maire a procédé à une consultation d'urbanistes.

Les cabinets ESTRANGIN et EURECAT ont été retenus conjointement par le conseil municipal.

3. VC 10 : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION. VC 10 080826

La VC 10, permettant aux enfants de rejoindre l'abribus scolaire en bordure de la RN94, sera éclairée pour la rentrée par huit lampadaires.

Pour parfaire la sécurité de cette voie, le maire propose de l'interdire à la circulation motorisée de 6 h 45 à 7 h 30.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

4. ONF : AMÉLIORATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE DE LA CONDAMINE. AVANT-PROJET SOMMAIRE. ONF RF CONDAMINE 080826

Le maire donne connaissance au conseil municipal du projet proposé par l'ONF consistant à l'amélioration de la route forestière de la route Condamine sur 4 km 300.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 35 000 € HT. La durée de travaux sera d'un an.

Le conseil municipal :

- 1) Approuve le projet qui lui a été présenté,
- 2) Sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de la Région, du Département, de l'État et de l'Union Européenne (Contrat de Plan État-Région et Plan de Développement Rural National), au taux le plus élevé possible pour la réalisation de l'opération suivante.

5. FOURRIÈRE. FOURRIÈRE 080826

Pour répondre à l'obligation de disposer d'une fourrière communale, le maire propose de passer une convention avec la SPA qui dirige la fourrière/refuge de Veynes.

Cette convention prévoit que le montant de notre participation annuelle, en année pleine, serait de 266 €. Soit pour une signature avec effet au 10 août cette participation serait de 133 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

INFORMATIONS

6. VOIRIE : RALENTISSEURS.

Dans le cadre du programme de voirie 2008, et par mesure de sécurité, des ralentisseurs seront installés dans les lotissements Saruchet (rue du chapeau de Napoléon et rue du Suret).

7. RESTAURATION SCOLAIRE.

Le conseil municipal a l'intention d'offrir aux enfants de l'école primaire et maternelle la possibilité de bénéficier de repas chauds préparés par un restaurateur.

Les parents seront invités à la rentrée à remplir un questionnaire permettant de recueillir leur avis sur ce sujet.

Après exploitation de ce questionnaire, qui devra être rendu au plus tard le 15 septembre 2008, le conseil municipal prendra une décision définitive.

8. CONSULTATION ENTREPRISES FUNÉRAIRES.

Lors du dernier conseil municipal la question s'est posée de savoir dans quelles conditions pourraient être créé un reposoir ainsi qu'un ossuaire.

Le maire a consulté à ce sujet plusieurs entreprises funéraires.

Les propositions seront examinées au prochain conseil municipal du 30 septembre 2008.

9. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RUE DE LA ROCHE : RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

À la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 juin 2008 au 11 juillet 2008 Monsieur le commissaire enquêteur a déposé en mairie son rapport le vendredi 22 août 2008.

Cette enquête portait sur la déclaration d'utilité publique du projet de régularisation foncière de la rue de la Roche et sur l'enquête parcellaire

Sur ces deux aspects de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie aux heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 23 heures.

Le Maire
Roger MAMO

